

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes **Réunion de proximité** Criel-sur-mer, le 22 juin 2010

Accueil

Les échanges sont animés par Philippe Marzolf, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), émanation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Philippe MARZOLF annonce que les membres de la CPDP présenteront les enseignements des six réunions thématiques. Il rappelle les raisons pour laquelle la CNDP a été saisie par La Compagnie du Vent afin d'organiser un débat public sur l'installation d'un parc d'éoliennes en mer. Le débat doit permettre d'évaluer l'opportunité de l'installation d'un parc éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et picarde et la pertinence du projet des Deux Côtes présenté par La Compagnie du Vent.

Présentation des enseignements tirés des six premières réunions

*Philippe MARZOLF, président de la Commission Particulière du Débat Public
Chantal SAYARET, membre de la Commission Particulière du Débat Public
Alain BRISAC, membre de la Commission Particulière du Débat Public
Thierry MASNOU, membre de la Commission Particulière du Débat Public*

.I Opportunités de l'éolien en mer

Philippe MARZOLF récapitule les objectifs du Grenelle en matière d'éolien. L'énergie éolienne s'inscrit dans un objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique français d'ici 2020. Le projet des Deux Côtes occasionnerait par ailleurs la perception d'une taxe d'environ 8 millions d'euros par an.

La solution technique de l'éolien en mer apparaît plus efficace que l'éolien terrestre, et permet notamment de fonctionner de façon indépendante, sans nécessiter un raccordement à une centrale thermique. Philippe MARZOLF présente les atouts du projet, notamment les retombées économiques espérées, puis expose les craintes qui ont été formulées quant à l'impact du projet sur la pêche, le tourisme, la navigation de plaisance, le paysage, la faune.

.II Impact sur la pêche et les emplois

Chantal SAYARET retient des réunions précédentes que la Manche est à cet endroit extrêmement fréquentée, d'où un certain danger. Les ressources halieutiques sont nombreuses, ce qui a créé une importante activité de pêche, notamment au Tréport. Les pêcheurs craignent que le projet Large ne bouleverse les migrations des bancs de poisson, notamment pendant les phases de construction et de démantèlement. Certains pêcheurs ont en revanche souligné les potentialités du projet en termes d'emplois de marins spécialisés et bien rémunérés. La Compagnie du Vent, en réponse à ces craintes, affirme que l'éolien offshore permettrait de créer environ 6 000 emplois directs, sans compter les emplois indirects. Les entreprises normandes et picardes se sont d'ailleurs montrées intéressées par l'activité que le projet pourrait générer. Certaines objections ont toutefois été

formulées quant à la vraisemblance des informations délivrées par La Compagnie du Vent. De plus, les pêcheurs soulignent le nombre des emplois supprimés en regard des emplois créés.

.III Impact sur la faune et la flore

Alain BRISAC note, suite aux réunions thématiques, que les conséquences du projet sur la vie des poissons sont difficiles à établir. Les incidences seraient importantes surtout pendant la phase des travaux, en raison du phénomène de panache turbide. En ce qui concerne les collisions des oiseaux avec les éoliennes, l'exemple danois montre un impact limité. Toutefois, l'exemplarité du modèle danois a été contestée par de nombreux opposants. Par ailleurs, La Compagnie du Vent assure que l'éolien maritime existant montre une excellente sécurité et propose de travailler avec les pêcheurs pour cartographier les zones de pêche.

.IV Impact sur le paysage, le tourisme et les autres activités

Thierry MASNOU explique que les estimations de La Compagnie du Vent ont été contestées, ainsi que les photomontages présentés. L'influence sur le tourisme est perçue comme extrêmement négative. Non seulement la préservation de l'environnement serait remise en cause, mais les risques pour la navigation s'en trouveraient accrus. Quant à l'immobilier, certaines baisses auraient été constatées depuis l'annonce de la construction du parc éolien. En réponse, La Compagnie du Vent estime que la construction ne générerait aucun déplacement de sédiments capable de modifier le trait de côte. Sur le plan immobilier, La Compagnie du Vent présente une étude statistique réalisée aux Etats-Unis montrant l'absence de l'implantation d'un parc éolien sur le marché immobilier.

Echanges avec le public

Gérard BILON estime que la présentation par la CPDP se montre extrêmement favorable au projet de la Compagnie du Vent. Il nie catégoriquement que l'éolien permette un approvisionnement constant.

Philippe MARZOLF rappelle que les présentations reproduisent les propos tenus au cours des précédentes réunions.

Jean-Marie BYHET évoque le voyage au Danemark. Pour lui, l'impact visuel est certes mineur sur une mer de l'ampleur de la Mer du Nord, mais sur un couloir maritime tel que la Manche, il s'avérerait considérable. Il craint également que toute la Manche ne se remplisse d'éoliennes.

Carmen BILON affirme son refus définitif de tout projet éolien et s'insurge contre le fait que ce projet soit porté par une entreprise privée. De plus, compte tenu du coût élevé de l'électricité éolienne, EDF finira par abandonner les éoliennes.

Jean-Claude NICOLAS s'élève contre les nombreuses erreurs commises par les bureaux d'étude employés par La Compagnie du Vent, notamment lorsqu'ils attestent l'absence de certaines espèces de poisson dans la zone concernée.

Liseline LAVOINE rappelle que la zone concernée est importante tant pour la pêche que pour les migrations ou le tourisme, et que Monsieur Kolb a admis que le risque zéro n'existait pas. Cela s'oppose à l'article V de la Constitution édictant le principe de précaution. Par ailleurs, 21 700 emplois ont été créés dans la restauration et l'hôtellerie. Avec une électricité plus chère, tous ces emplois seraient menacés.

Pierre LAGANDRE ne souhaite pas répéter toutes les réponses formulées au cours des réunions passées. En réponse à Monsieur Bilon, il admet que l'énergie éolienne est soumise à certains aléas ainsi qu'à une variabilité de la ressource. Toutefois, ces aléas sont prévisibles et donc gérables par RTE. De plus, l'énergie éolienne n'est pas vouée à remplacer toutes les autres, mais représente une énergie propre et renouvelable. Quant à la disparition de La Compagnie du Vent en cas de hausse des tarifs d'électricité, elle est empêchée par un contrat signé avec EDF. Il confirme que l'électricité d'origine éolienne coûte plus cher car c'est une énergie récente.

Philippe MARZOLF précise que l'Etat arbitrera les appels d'offre notamment en fonction du coût de vente de l'électricité.

Pierre LAGANDRE justifie le caractère privé du projet par le fait que l'Etat n'a pas souhaité s'impliquer.

Jean-Mathieu KOLB indique que La Compagnie du Vent recourt à des expertises pour pallier ses connaissances parfois manquantes, et prévoit d'en réaliser d'autres. Quant aux études de risque, elles résultent d'un protocole d'évaluation extrêmement sévère.

Patrick CLAPIER dénonce les arguments scientifiques selon lui fallacieux de La Compagnie du Vent. Il remet en cause la valeur des études de risque réalisées.

Pierre LAGANDRE signale que la Compagnie du Vent se base sur une norme qu'elle n'a pas définie, et rappelle que les installations éoliennes sont très facilement démontables, contrairement aux installations de nombreuses autres sources d'énergie.

Liseline LAVOINE dénonce l'ignorance de la Compagnie du Vent, notamment sur les risques de pollution générés par les transports maritimes.

Philippe MARZOLF cède la parole à Monsieur Depailly, qu'il s'excuse de ne pas avoir fait intervenir plus tôt.

Monsieur DEPAILLY, adjoint au maire de Criel-sur-mer présente sa commune, qui possède notamment les plus hautes falaises de craie d'Europe.

Débat sur le projet de La Compagnie du Vent

Rappel des propositions de La Compagnie du Vent

Pierre LAGANDRE, directeur général adjoint de La Compagnie du Vent

Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore

Paul NEAU, bureau d'étude ABIES

Pierre LAGANDRE présente la Compagnie du Vent, pionnière de l'éolien en France, et rattachée à GDF-Suez.

Jean-Mathieu KOLB rappelle que La Compagnie du Vent travaille depuis 2005 à l'installation d'un parc éolien et avait envisagé dans cette zone de la Manche trois projets différents, dont un seul est privilégié par La Compagnie du Vent, le projet Large. Il formule un certain nombre de propositions, concernant le développement économique, l'emploi, la pêche, le tourisme et la plaisance, la faune et la chasse. Par ailleurs, il souhaite qu'un dialogue entre les différents acteurs locaux et industriels permette d'aboutir à un compromis.

Echanges avec le public

Bertrand LESPAGNON se montre intéressé pour que la Chambre de Commerce de Dieppe travaille en collaboration avec La Compagnie du Vent.

Pierre LAGANDRE confirme la proposition de créer un poste de correspondant local voué à établir un lien entre les CCI, les entreprises et les collectivités, ainsi qu'un guichet unique dans les différents bassins d'emploi.

Elisabeth NICOLAY, agent immobilier à Criel-sur-mer, témoigne de l'impact occasionné par le projet sur le marché immobilier. Elle rappelle que les changements générés par le projet éolien seront définitifs.

Gilles BEAUVISAGE, agent immobilier à Mers-les-Bains, cite un article de presse au sujet de l'immobilier. Il souhaite savoir comment la Compagnie du Vent entend compenser les pertes patrimoniales engendrées par le projet.

Paul NEAU détaille l'étude effectuée aux Etats-Unis. 7 500 actes de vente ont été analysés, sur un périmètre étendu à 15 km autour des éoliennes. Aucune étude scientifique de ce type n'a été menée en France.

Liseline LAVOINE souhaite savoir quelle somme La Compagnie du Vent devra verser à l'Etat pour la concession maritime du parc éolien.

Jean-Mathieu KOLB évoque un montant d'environ 3 millions d'euros par an.

Antonia ORTU en appelle à l'implication des habitants, en citant un projet éolien envisagé en Pays-de-la-Loire, puis abandonné suite à l'opposition de Philippe de Villiers. Elle souhaite parvenir à un compromis, notamment en termes d'éloignement des côtes, car le plus loin serait le mieux.

Liseline LAVOINE affirme que tous sont persuadés que tout est déjà décidé et que les projets sont déjà validés. Elle signale que dans le domaine immobilier, la jurisprudence impose à tout vendeur d'un bien immobilier de mentionner toute validation d'un projet éolien sur l'acte de vente, sans quoi le bien devra être remboursé à l'acheteur au prix de vente. Au Mont-Saint-Michel, un projet avait été envisagé, mais a été abandonné, compte tenu de la beauté du site concerné, or Le Tréport vaut bien le Mont-Saint-Michel.

Débat sur le projet de la Compagnie du Vent

Présentation des impacts locaux du projet

Pierre LAGANDRE, directeur général adjoint de La Compagnie du Vent

Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore

Paul NEAU, bureau d'étude ABIÉS

Paul NEAU présente le travail du Cabinet ABIÉS, spécialisé en études d'impact. La perception des éoliennes dépend de nombreux facteurs, dont celui de la visibilité, mais aussi de facteurs personnels et psychologiques. Il rappelle qu'une éolienne à 14 kilomètres équivaut à une allumette placée à un mètre de l'œil. Cette visibilité dépend aussi de l'orientation des pales. D'ailleurs, en mer, la tour est proportionnellement plus basse que sur terre. Enfin la visibilité dépend de la luminosité du jour, de la transparence de l'air, de la couleur de l'arrière-plan. Ainsi, il peut être envisagé de colorer

légèrement en gris les éoliennes, afin qu'elles soient moins perceptibles à l'œil. Par ailleurs, l'aménagement du parc éolien peut aussi contribuer à une moindre visibilité. De nuit, la visibilité dépend du balisage, mais il ne s'agit pas d'un éclairage. La nature de ce balisage sera déterminée par une Grande Commission Nautique. Paul NEAU présente ensuite les photomontages élaborés par son cabinet, suivant différents points d'observation, dont celui de Criel-sur-mer. Lors de la réalisation de la future étude d'impact, des études plus précises seront réalisées.

Echanges avec le public

Monsieur BEAUVISAGE fait remarquer à Monsieur Neau qu'il a oublié de prendre en compte le phénomène des marées.

Paul NEAU admet une certaine amplitude, sans pour autant que cela ne remette en cause l'étude réalisée.

Jean-Marie BYHET signale que le lieu d'implantation des éoliennes correspond précisément aux zones où vivent la plupart des petits poissons de la côte. Au Danemark, le parc éolien projeté a été déplacé suite aux remarques des pêcheurs.

Christian THOMIRE, maire-adjoint de Mers-les-Bains, explique qu'il était initialement favorable à l'éolien, mais que le voyage danois l'a fait changer d'avis en raison de la visibilité nocturne d'un des deux parcs éoliens. Il craint également que le développement de l'énergie éolienne ne conduise à une augmentation du prix de l'électricité.

Jean-Mathieu KOLB confirme que le balisage de ce parc n'est pas franchement une réussite. Il espère que les services de l'Etat retiendront un balisage discret et que l'État n'adoptera pas des règles contraires au bon sens. Il présente une comparaison avec les balisages adoptés dans les pays qui connaissent déjà l'énergie éolienne en mer, et souhaite que ces expériences soient prises en compte par les services de l'Etat. Quant au coût de l'électricité, l'éolien permet de l'anticiper sur vingt ans.

Catherine CASTEJON affirme son refus catégorique de l'implantation d'un parc éolien en mer. Elle cite une expérimentation menée à Paris, où de petites éoliennes individuelles ont été implantées sur les toits des immeubles. De ce fait, elle affirme que le projet de La Compagnie du Vent est déjà obsolète, trop gros et trop cher.

Daniel CAYEUX constate que toutes les associations affirment détenir la vérité, alors que tous les chasseurs, par exemple, ne sont pas opposés à l'éolien. Les pêcheurs pâtiront évidemment du projet, mais sans doute l'enjeu environnemental le justifie-t-il.

Gérard BILON dénonce une certaine précipitation, alors que le Grenelle ne fixe des objectifs que pour l'année 2020.

Paul NEAU cite une circulaire de Monsieur Borloo adressée aux préfets, qui affirme à nouveau le soutien du gouvernement aux projets éoliens.

Pierre LAGANDRE fait remarquer qu'un projet éolien terrestre nécessite dix ans de préparation entre les premiers pas de l'élaboration du projet et le démarrage des premières éoliennes.

Jean-Marie BYHET dénonce les tunnels qui devront être creusés pour accueillir le câblage électrique.

Jean-Mathieu KOLB explique que les câbles reliant les éoliennes seront regroupés par bouquet et qu'un seul câble de grande taille convoiera l'électricité vers Penly. Par ailleurs, il ne sera nécessaire de creuser une tranchée d'ensouillage que si le chalutage est autorisé sur la zone.

Carmen BILON déclare que la municipalité du Tréport s'est prononcée contre le projet des Deux Côtes, et que tous les moyens légaux seront employés afin d'empêcher sa réalisation.

Jacqueline BORDIER affirme que le projet n'aurait certainement pas été envisagé face à Deauville ou au Touquet. Pourtant, le département a déjà contribué notablement à l'effort énergétique français par les installations qui y sont déjà implantées.